



Conjoncture hôtellerie

Février – mars 2014 : léger recul de l'activité dans l'hôtellerie bourguignonne

Sur le bimestre février - mars 2014, les arrivées progressent peu, de 1,7 % par rapport au même bimestre de 2013. Les nuitées sont en recul de 1,9 %. Pourtant, les touristes étrangers séjournent davantage dans la région, avec des arrivées et des nuitées en hausse de 10 % ; mais cela ne suffit pas à compenser le recul de la clientèle française.

En mars 2014, l'activité hôtelière chute de 8,4 %, par rapport au même mois de 2013. C'est la plus forte baisse des douze derniers mois. Elle touche les quatre départements de la région.

Les touristes chinois, avec de nuitées en augmentation de 156 %, occupent désormais la première place parmi les nationalités étrangères. Les Américains poursuivent leur retour dans la région. Mais les Belges et les Allemands sont venus moins nombreux en Bourgogne.

Au cours de ce bimestre, seules les régions Haute-Normandie et Poitou-Charentes enregistrent une augmentation des nuitées. En Bourgogne, la baisse d'activité est limitée comparée aux autres régions françaises : le nombre de nuitées baisse deux fois moins qu'en moyenne sur l'ensemble de la France.

La durée moyenne de séjour diminue dans la région, surtout pour la clientèle française. Le taux d'occupation chute de 1,5 point, après un repli de 2,2 points l'année précédente.

En Côte-d'Or, la présence accrue des touristes chinois ne suffit cependant pas à compenser la moindre fréquentation de la clientèle française. La baisse des nuitées, de 1,4 %, est identique en Saône-et-Loire et dans l'Yonne. Seule la Nièvre, dopée par une forte progression des nuitées étrangères, réalise un bon bimestre.

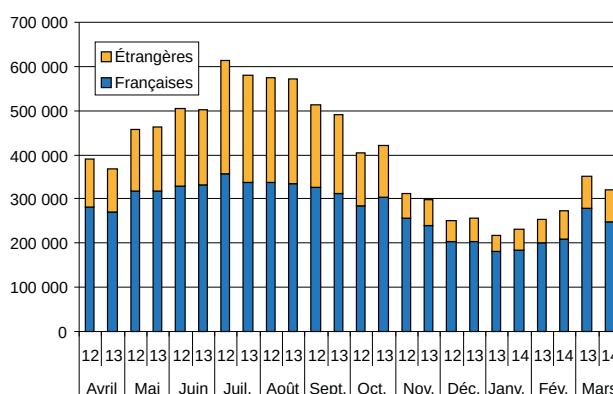
Hervé Ricci, Michel Violet (Insee)

1 Arrivées et nuitées, principaux indicateurs

	Fév. - Mars 2014 Nombre	Évolution en %	
		Fév. - Mars 2014 / Fév. - Mars 2013	Fév. - Mars 2013 / Fév. - Mars 2012
Arrivées	455 984	+ 1,7	+ 2,4
Nuitées	597 503	- 1,9	+ 0,6
Taux d'occupation	44,1	- 1,5	- 2,2
Durée moyenne de séjour	1,30	- 0,05	+ 0,02
Indicateur de remplissage	1,47	- 0,02	+ 0,04

Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

2 Évolution mensuelle des nuitées



Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

3 Arrivées et nuitées selon le pays d'origine

	Arrivées				Nuitées			
	Nombre	%	Évolution en %		Nombre	%	Évolution en %	
			Fév. - Mars 2014 / Fév - Mars 2013	Fév. - Mars 2013 / Fév. - Mars 2012			Fév. - Mars 2014 / Fév - Mars 2013	Fév. - Mars 2013 / Fév. - Mars 2012
Ensemble	455 984	100	+ 1,7	+ 2,4	594 503	100	- 1,9	+ 0,6
France	344 925	76	- 1,2	+ 0,9	456 527	77	- 5,2	- 0,7
Autres pays	111 059	24	+ 11,9	+ 7,9	137 976	23	+ 10,7	+ 5,8
dont :								
Royaume-Uni	18 867	4	+ 4,2	- 2,3	22 451	4	- 2,3	+ 3,4
Belgique	20 275	4	- 15,9	+ 15,3	24 166	4	- 15,8	+ 10,4
Pays-Bas	10 041	2	- 2,5	- 5,9	12 320	2	+ 0,5	- 8,3
Allemagne	8 788	2	- 11,0	- 4,3	11 907	2	- 7,6	- 5,7
Italie	6 094	1	+ 16,8	- 11,4	7 955	1	+ 8,4	- 10,7
Chine	22 120	5	+ 137,6	+ 194,8	26 198	4	+ 156,0	+ 176,3
Suisse	4 682	1	- 18,6	+ 27,7	5 880	1	- 24,6	+ 28,8
États-Unis	3 819	1	+ 50,6	- 0,1	5 558	1	+ 50,3	- 6,2

Arrivées : nombre de personnes enregistrées à l'arrivée

Nuitées : somme des nuits passées dans les établissements pour chaque arrivant

Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

4 Indicateurs par catégorie d'hôtels

	Fév. - Mars 2014				
	1 et 2 étoiles	3 étoiles	4 et 5 étoiles	Non classés	Ensemble
Taux d'occupation (%) (1)	47,4	46,7	39,6	37,8	44,1
Indicateur de remplissage (2)	1,52	1,43	1,60	1,41	1,47
Durée de séjour (en jours)	1,35	1,28	1,22	1,34	1,30

(1) Le taux d'occupation est obtenu en divisant le nombre de chambres occupées par le nombre de chambres louables. Il est exprimé en %.

(2) Le nombre moyen de personnes par chambres occupées est égal à la somme des nuitées de chaque jour rapportée au nombre de chambres occupées.

Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

L'enquête de fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie a été rénovée à compter de janvier 2013 avec notamment une refonte des zones géographiques et un changement de méthode d'échantillonnage. Comparer des résultats 2013 avec des résultats 2012 calculés sur l'ancienne méthode aurait introduit une forte rupture de série. Les données 2012, 2011 et 2010 ont donc été recalculées avec la nouvelle méthode, ce qui peut induire des différences.

Avertissement : la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 définit des nouvelles normes de classement des hôtels de tourisme. L'ancien classement est obsolète depuis le 23 juillet 2012, mais l'application des nouvelles normes n'est pas encore achevée et rend difficile des comparaisons temporelles.

Insee Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex

Directeur de la publication :
Mayo Moïse

ISSN : en cours
© Insee 2014

Pour en savoir plus

- **Décembre 2013 - janvier 2014 : l'hôtellerie bourguignonne commence bien la saison hivernale** - Insee Flash n°1 - septembre 2014.
- <http://www.bourgogne-tourisme.com/>

